

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 2 Juillet 2019

L' an 2019 et le 2 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : FIORITO Marisa, GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, HELLEBOUT Ludivine, POTH Michelle, ZAIDI Tassadit, MM : BRAIBANT Jean Louis, DENIS Frédéric, GROSJEAN Alain, HUSSON Philippe, LAIR Christophe, RASQUIN Fabrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PROFILI Maria Lina à M. DENIS Frédéric

Excusé(s) : Mmes : DARDENNE Nicole, FLODROPS Ingrid, MM : DE ANGELIS Mario, LAURENT Fabrice, MASSON Jean-Yves

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 18/06/2019

Date d'affichage : 19/06/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 03/07/2019

et publication ou notification

du :

A été nommé (e) secrétaire : Mme FIORITO Marisa

Ordre du jour

- 1°) Attribution du marché pour la création d'un quartier d'habitat
- 2°) Attribution du marché pour l'extension du cabinet médical
- 3°) Questions diverses
- 4°) Informations du Maire

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Attribution du marché pour la création d'un quartier d'habitat
Attribution marché extension du cabinet médical
Contribution au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable
d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 h. Mme FIORITO est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande pour ajouter un point à l'ordre du jour : Contribution au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Mme HELLEBOUT est absente pour ce point.

réf : **2019-077 Attribution du marché pour la création d'un quartier d'habitat**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20.05.2019 approuvant le coût des travaux,

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable à l'unanimité de la commission d'appel d'offres en date du 28.06.2019,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché extension d'un quartier d'habitat à la montagne des vignes à l'entreprise COLAS NORD EST pour un montant de 143 497.80 €HT soit 172 197.36 €TTC et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Mr HUSSON demande le nombre d'entreprises qui ont répondu. Mr DEVRESSE informe que 4 entreprises ont répondu et que le marché est en dessous de l'estimatif.

Mme HELLEBOUT entre dans la salle et prend part aux délibérations.

réf : **2019-078 Attribution marché extension du cabinet médical**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20.05.2019 approuvant le coût des travaux,

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable à l'unanimité de la commission d'appel d'offres en date du 28.06.2019,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché extension du cabinet médical pour le lot n°2 Charpente bois étanchéité bardage à l'entreprise BRASSEUR MISSET de Charleville pour un montant de 48 515.00 €HT soit 58 218.00 €TTC et pour le lot n°3 menuiserie

PVC à l'entreprise LA FABRIC pour un montant de 15 942.00 €HT soit 19 130.40 €TTC avec option n°1 installation de moteurs de secours sur les volets roulants pour 784.00 €HT soit 940.80 €TTC et l'option n°2 double vitrage avec 2 faces en vitrage 44.2 pour un montant de 2 884.80 €HT soit 3 461.76 €TTC .

Le lot n°1 n'ayant reçu aucune offre, le conseil municipal décide de relancer la procédure de consultation pour le lot 1 démolitions gros œuvre.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)
Mr DEVRESSE informe que c'est en dessous de l'estimatif.

réf : 2019-079 Contribution au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable d'Egalité des Territoires (SRADET)

Vu le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADET) de la Région Grand Est,

Vu le courriel en date du 21 juin de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse appelant les communes à approuver les avis portés par les EPCI et la Communauté de communes sur le projet de SRADET,

Vu la délibération n°2019-04-086 du 11 avril 2019 de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse portant avis sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADET),

Considérant que l'importance du SRADET nécessite de soutenir les arguments ardennais lors de l'enquête publique afin de peser sur la mouture finale du schéma,

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la contribution commune de l'ensemble des EPCI ardennais et du Conseil Départemental des Ardennes,

Et approuver l'avis de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse validé par son assemblée délibérante du 11 avril 2019.

DEMANDE que soit mises en place des Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat sur le territoire et que soit prévue la réhabilitation et la dépollution des friches industrielles.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

NEANT

Complément de compte-rendu:

NEANT

En mairie, le 03/07/2019

Le Maire

Jean Pol DEVRESSE

